CERCLE PERFORMANCE DES ORGANISATIONS
Fondation Paris-Dauphine

DAUPHINE UNIVERSITÉ PARIS

Règlement du prix du Meilleur Mémoire sur le thème

« L'expérience client »

Années 2017 - 2018

Article 1

Le Cercle Performance des Organisations de la Fondation Paris-Dauphine a décidé d'octroyer un ou plusieurs prix de mémoire. L'ensemble des projets sélectionnés pour participer seront soutenus financièrement par le cercle (accès à un panel, participation aux frais d'enquêtes, financement de la participation à des colloques scientifiques, documentation…).
Un prix d'une valeur de 500€ sera remis au(x) meilleur(s) mémoire(s). Cette somme sera à partager entre les co-auteurs.
Certains mémoires pourront également faire l'objet de synthèses opérationnelles à destination des entreprises, en 3 ou 4 pages, dont la création graphique sera prise en charge par le Cercle Performance des Organisations et/ou de présentations de type powerpoint.

Article 2 – Composition du jury

Le jury est présidé par la directrice scientifique du Cercle Performance des Organisations, Sylvie Rolland et composé du comité technique du Cercle.

Article 3 – Inscription au concours

Est éligible à ce prix :

- Tout mémoire soutenu par un étudiant en Master 1 ou 2 de l'Université Paris-Dauphine, en 2017-2018, discipline des sciences de gestion et du marketing.
- Dont l'objet porte sur la thématique de l'expérience client dans les entreprises et organisations, sous l'angle de l'une et/ou l'autre des six thématiques traitées dans le cadre de ce cercle :
    - L'expérience client en BtoB
    - L'expérience client en BtoC
    - L'expérience client en CtoC
    - Nouveaux business models et expérience client
    - Big data et expérience client
    - La mesure des émotions

Article 4 – Modalités de délibération

Le jury se réunira autant de fois qu'il le jugera nécessaire. Ses délibérations se tiendront à huis clos, et aucun compte rendu ne sera disponible. Ses décisions n'auront pas à être motivées, et seront sans appel. Au terme de ces délibérations, un ou plusieurs mémoires pourront être primés.

Article 5 – Autorisation de publication du ou des mémoire(s) gagnant(s)

Le mémoire pourra être déposé en version pdf sur le site de la Fondation Paris-Dauphine, dans les pages dédiées au Cercle Performance des Organisations (http://www.fondation-dauphine.fr), avec la mention : « Ce mémoire a obtenu le prix Meilleur mémoire sur le thème de l'expérience client 2017, décerné par le Cercle Performance des Organisations de la Fondation Paris Dauphine ». Les éventuels éléments confidentiels du mémoire devront être, au préalable, anonymisés.

Ce PDF pourra également être diffusé via différents supports, réseaux sociaux… par voie électronique ou en version imprimée.

Article 6 – Modalités de remise du/des prix

L'auteur d'un mémoire nominé (c'est-à-dire susceptible d'obtenir un prix) sera informé par tout moyen à la convenance du Cercle Performance des Organisations, qui lui précisera à cette occasion les modalités de remise dudit prix. Le jury se réservera la possibilité de ne pas remettre de prix si aucun des mémoires reçus ne lui semble le mériter.

Article 7 – Modalités d'annulation du présent concours

Suivant l'usage, le Cercle Performance des Organisations, représenté par sa directrice scientifique, se réservera le droit, si les circonstances venaient à l'exiger, de modifier, voire annuler le présent concours, sans que sa responsabilité puisse être engagée, à quelque titre que ce soit.

Article 8 – Publication du règlement

Ce règlement est librement accessible sur le site de la Fondation Paris-Dauphine, dans les pages dédiées au Cercle Performance des Organisations (http://www.fondation-dauphine.fr) à compter du mois de février 2017. Il sera également transmis à toute personne en faisant la demande par voie électronique à Marie Berenger (marie.berenger@fondation-dauphine.fr).

Fait à Paris, le 30 janvier 2017